



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délai d'intervention - fusillade à Rennes

Question écrite n° 17490

Texte de la question

M. Emeric Salmon alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la fusillade qui a eu lieu à Rennes dans la nuit du 9 au 10 mars 2024 dans le quartier du Blosne. Les faits sont particulièrement graves, une fusillade avec des armes de guerre entre une dizaine de trafiquants de drogue a duré près d'une heure et fait deux blessés en pleine ville de Rennes. D'après un article du journal *Le Télégramme* : « Hormis les attentats de 2015, jamais en France une fusillade aussi longue et avec des fusils d'assaut, n'avait, semble-t-il, été constatée. Entre le premier appel à police-secours à 1 h 56 et le dernier, à 3 h 03, 67 interminables minutes se sont écoulées. Selon plusieurs sources, « plus d'une centaine de douilles » d'armes automatiques (9 mm et 7,62 mm) ont été découvertes sur place. La munition de 7,62 mm tirée par les kalachnikov est capable de traverser des murs d'habitation. Des tirs ont d'ailleurs transpercé deux logements du quartier, épargnant par chance leurs résidents ». « Depuis les attentats de Paris, en 2015, un plan national d'intervention des forces de sécurité a été mis en place, pour le terrorisme et les tueries de masse. Le délai de départ après alerte des forces spécialisées (GIGN, RAID, BRI-BAC - brigade anti-commando à Paris - et leurs antennes en province) ne doit pas être supérieur à 30 minutes, de jour, comme de nuit, tous les jours de l'année. Rennes dispose d'une antenne du RAID. « Le temps de se rendre compte qu'il s'agissait de tirs de fusils d'assaut, que ceux-ci se poursuivaient dans le temps, l'alerte RAID a été déclenchée à 2 h 18 », précisent plusieurs sources. « Ils étaient sur place aux alentours de 2 h 45, complète un policier. Ils ont décidé d'avancer doucement avec le véhicule blindé en tête de cortège. Les tirs ont cessé à 3 h 03. Les policiers ont pris possession du « 4 Banat » à 3 h 30 ». Le délai d'intervention des forces de police interroge, plus d'une heure après le début des échanges de tir. M. le député interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les raisons expliquant un tel délai d'intervention pour identifier de possibles solutions permettant à ces situations très graves de ne pas se reproduire.

Données clés

Auteur : [M. Emeric Salmon](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17490

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3381

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)